

Communication de la Maire de Paris sur l'action de la collectivité parisienne en direction des Parisiens en situation de handicap.

28/09/2015

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Avant de donner la parole aux différents orateurs, je souhaite introduire cette communication, remercier les présidents d'association qui interviennent sur la question du handicap, qui sont présents dans notre tribune, là-haut. Merci à vous, Mesdames et Messieurs, d'animer aussi la vie parisienne sur cette question du handicap, et de porter à nos côtés, avec nous, et en nous poussant souvent - et vous avez raison de le faire - cette problématique de celles et ceux qui vivent une situation de handicap, donc une singularité, donc une richesse pour celles et ceux qui vivent autour d'eux. C'est dans cet état d'esprit que nous abordons cette communication.

Je veux bien sûr remercier très chaleureusement Bernard JOMIER, mon adjoint, qui a fait tout ce travail, qui va continuer, mais en tous les cas pour cette première étape, qui a fait un travail remarquable et je crois que chacune et chacun peuvent saluer l'écoute et l'implication de Bernard JOMIER.

Mais cette année marque le 10^e anniversaire d'une loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Atteindre une égalité réelle pour les Parisiens en situation de handicap constitue une priorité de cette mandature.

Notre action se fonde sur le désir de changer le regard que la société parisienne porte sur le handicap en renversant la perspective.

Les personnes en situation de handicap doivent moins être considérées comme des sujets de nos politiques que comme de véritables acteurs de ces mêmes politiques.

Je vais demander à celles et ceux qui ont autre chose à faire ou à raconter, de le faire à l'extérieur de l'hémicycle, et je vous demande de fermer la porte de l'hémicycle pour que nous puissions travailler sereinement.

Nous assumons ainsi de vouloir dépasser la seule logique de compensation et de réponse sociale spécifique au profit d'une approche inclusive, qui concilie les exigences d'accessibilité universelle, et de pleine participation des personnes à la vie de la cité.

Ainsi, loin d'être cantonnée à certains domaines de l'action publique, la question du handicap a vocation à irriguer l'ensemble de nos politiques.

Cette mobilisation doit s'appuyer sur des moyens budgétaires conséquents. Notre collectivité est à la hauteur de l'enjeu, avec un budget qui est passé de 108,4 millions d'euros en 2001, à 331,5 millions d'euros en 2015.

Pour poursuivre et amplifier les avancées importantes réalisées depuis 2012, nous devons dès maintenant ouvrir une nouvelle page en préparant le futur schéma départemental, principal cadre de notre action.

Sur la base d'un diagnostic précis, objectif et public, nous réunirons dans les prochaines semaines l'ensemble des acteurs locaux pour élaborer une nouvelle stratégie 2017-2022, et prendre les engagements forts dans quatre domaines prioritaires.

D'abord, notre premier combat est de garantir l'accessibilité universelle. Même si Paris s'est saisi de cette question, les efforts à fournir sont encore extrêmement importants.

Dans le cadre de la loi votée cet été, nous présenterons, avant le 1er octobre, un agenda d'accessibilité programmé pour près de 1.800 équipements recevant du public.

Parce que nous visons des résultats rapides, dans un contexte contraint, notre démarche se caractérise par son pragmatisme et une volonté de cibler les priorités.

Ainsi, nous voulons traiter à la fois les établissements, les équipements recevant du public, et l'espace public environnant, mutualiser certains équipements et privilégier des aménagements légers ou concentrés sur l'accès au service. Cette exigence de réussite nous impose de faire aussi le pari de l'innovation.

Je pense par exemple à de nouvelles rampes amovibles qui pourraient être installées devant les établissements durant toute l'année scolaire.

Dans le domaine de la voirie plusieurs expérimentations seront lancées dans les mois qui viennent pour améliorer encore la qualité des déplacements : tapis traversant, balises sonores.

Enfin, le nouveau dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité permettra à des jeunes - je sais qu'ils sont présents - effectuant leur service civique d'accompagner des personnes en situation de handicap incarnant pleinement la ville inclusive et solidaire que nous voulons construire.

Deuxièmement, une autre de nos missions essentielles consiste à garantir aux personnes en situation de handicap l'accès au droit et à l'information.

J'en profite pour saluer le formidable travail effectué par les 160 agents de la Maison départementale des personnes handicapées.

Notre priorité reste l'amélioration des délais de traitement des dossiers, afin de garantir à chacun un accompagnement personnalisé au plus près de son projet de vie.

Un plan d'actions est en cours et cet objectif est en voie d'être atteint à mi-mandat.

Je veux rappeler aussi que la prestation de compensation du handicap, la P.C.H., dispose de crédits en constante augmentation à hauteur de 52 millions d'euros en 2015, auxquels s'ajouteront 20 millions d'euros d'ici 2020.

La troisième urgence est de rattraper notre retard concernant la prise en charge des adultes handicapés, car il n'est pas acceptable que les listes d'attente se multiplient, comme le recours à des solutions de substitution qui ne sont pas satisfaisantes pour les individus et leurs familles.

En plus des 250 places en établissement et des 70 places en accueil de jour, mises en fonctionnement au titre du schéma en cours, nous visons l'ouverture d'au moins 500 places supplémentaires à l'horizon de 2020, c'est-à-dire à l'horizon de notre mandature.

Enfin, et quatrième priorité, la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Elle s'est améliorée ces dernières années, à Paris, avec environ 500 enfants accueillis en crèche, et 7.000 enfants scolarisés en milieu ordinaire. Mais l'effort va être poursuivi avec l'ouverture de nouvelles crèches, dites exemplaires, et un travail sera mené avec l'Education nationale, pour garantir l'attribution d'assistants de vie scolaire aux enfants, lorsque la Maison départementale des personnes handicapées l'a notifié.

Malheureusement, encore trop déficitaire, la prise en charge des enfants autistes sera notre chantier aussi, notre dernier chantier prioritaire.

Parce que nous refusons que des parents soient contraints de se tourner vers la Belgique, nous allons travailler activement à l'ouverture de nouvelles places, 353 d'ici à 2020 et ce mouvement va s'amplifier encore. Il devra s'accompagner d'autres initiatives, accompagnement des associations, dépistage de prise en charge précoce de l'autisme, développement de véritables alternatives à la scolarisation.

Plus largement, notre ville a à cœur d'offrir à chaque personne en situation de handicap l'opportunité de trouver sa place et de s'épanouir.

C'est le sens des objectifs du P.L.H., à horizon de 2020. 40 % de logements sociaux seront accessibles et 3 % adaptés.

C'est aussi le sens de la multitude d'actions engagées, ou soutenues par la Ville pour rendre accessible à tous la pratique du sport, de la culture, et des loisirs.

A titre d'exemple, je salue l'effort sans précédent d'accessibilité et d'adaptation fait par les musées de la Ville de Paris qui ont vu leur fréquentation augmenter de 50 % depuis 2012, et qui sera poursuivi grâce au plan musée que nous venons d'annoncer, avec notamment Bruno JULLIARD.

Mes chers collègues, sur la question du handicap, les Parisiens attendent de nous des résultats concrets, ainsi qu'une transformation de la vision que nous portons sur le handicap.

Je me réjouis vraiment avec force de la détermination de Bernard JOMIER à accélérer notre marche vers l'égalité réelle et l'accessibilité universelle. Je le remercie chaleureusement d'être un partenaire des associations engagées depuis longtemps.

Les progrès enregistrés nous encouragent à poursuivre en faisant preuve de volontarisme, de modestie, mais aussi d'audace et d'inventivité.

Dans le cadre d'ailleurs de notre candidature aux Jeux Olympiques, rendre Paris accessible, entièrement accessible et permettre à tous d'y assister, c'est assumer notre responsabilité et donner un atout supplémentaire à notre candidature. Je veux d'ailleurs remercier Ryadh SALLEM, qui est un formidable ambassadeur du handisport à Paris...

L'accessibilité universelle serait surtout une part essentielle de l'héritage que les yeux légueraient à notre Ville, bien au-delà des horizons sportifs et médiatiques. Comme les autres avancées concrètes portées par les Jeux, la construction de nouveaux équipements et de logements, l'amélioration du réseau de transport ou l'accélération de la transition écologique, constituent un puissant levier au service des progrès auxquels toutes les populations de nos territoires aspirent.

Chaque Parisienne et chaque Parisien, sans exception, contribue à faire respirer, à faire vivre, à faire progresser notre Ville et à y ouvrir de nouveaux possibles.

C'est pourquoi Paris a pour ambition première d'offrir à chacun les conditions de sa réussite, de son épanouissement et de son émancipation. C'est ainsi que Paris pourra honorer l'idéal de solidarité, de fraternité et de liberté qui fonde son histoire et qui détermine son avenir.

Il faut que nous apprenions ensemble à faire de la singularité des personnes en situation de handicap, notre force collective. C'est ainsi que je souhaite que nous l'inscrivions non seulement dans notre histoire au quotidien, dans les grands événements, mais aussi dans l'affirmation de notre ville comme une grande ville-monde qui conjugue puissance et bienveillance.

Je vous remercie.